

Image not found or type unknown



Conges payee en situation de maladie professionnelle

Par **SHOUMI1**, le **13/08/2013** à **21:52**

je suis adjoint technique territorial dans la fontion publique j'aimerais savoir si pendant les arret de maladie professionnelle l'employeur doit nous payer des conges car si on est en arret un an on peux pas prendre ces conges de l'annee l'employeur doit il nous les payer en plus du salaire en fin d'annee??